Le processus d'envoi des messages serait globalement banal. En clair, il ne nécessiterait aucune discrétion, sauf lorsqu'il s'agirait du lancement des **SOS** dans le cadre des thèmes 1 et 2 (Agression A et Agression B). En effet dans ces deux cas, toute personne sous la menace d'une agression pourra envoyer, en un temps record, soit en quelques secondes, un **SOS** (SMS ou MMS) à la police, sans attirer l'attention de son bourreau. Pour y parvenir, l'expéditeur du message s'empêchera, au besoin, de diriger son regard sur le smartphone ou la tablette qu'il aura en sa possession. Dans le cas d'un smartphone, il sera possible qu'une personne sous la menace d'une agression le maintienne dans une seule main, en essayant, si nécessaire, de se retirer derrière une porte ou une armoire, au moment du lancement de son **SOS**.

Après déverrouillage éventuelle de l'un des appareils qui seront dotés du procédé de la présente invention (ce déverrouillage pouvant être obtenu facilement et rapidement dans la discrétion), son utilisateur pourra accéder sans aucun détour à l'option « SOS », grâce (voir fig. 1 ou fig. 2) à une concavité (c) qui ornera le rebord de chacun des appareils ici concernés et qui servira de repère pour reconnaître à l'aveuglette ou pour mieux dire, à tâtons, l'emplacement de l'icône (2), à n'importe quel moment où il faudra discrètement y avoir recours. Il convient sans doute de rappeler que l'icône (2) sera liée à l'option « SOS ». La concavité (c) devant servir purement et simplement de repère, il va sans dire qu'elle pourrait être substituée à toute autre marque. Par ailleurs, il est à noter (voir fig. 1 ou fig. 2) que pour servir véritablement de repère, la concavité (c) se confondra pour ainsi dire avec l'emplacement qui sera réservé à l'icône (2).

En atteignant à tâtons, grâce à la concavité (c), l'emplacement de l'icône (2), toute personne sous la menace d'un cambriolage n'aura qu'à y faire légèrement pression pour accéder directement à l'option « SOS » ou précisément à son thème 1 : Agression A (voir fig. 3). Au cas où ce thème correspondrait véritablement au désir de celui qui risquerait d'être agressé, ce dernier pourra se servir de deux boutons pour parvenir à alerter la police, avant que la porte de son domicile ne soit enfoncée. D'abord, il lui faudra appuyer un doigt sur le bouton (b_1) (fig. 1 ou fig. 2), lequel permettra d'enclencher l'enregistrement d'une courte vidéo qui accompagnerait le message à envoyer. En ayant recours une seconde fois au bouton (b_1), il s'agira d'achever l'enregistrement de la vidéo. Ensuite, un doigt qui sera appuyé sur le bouton (b_2), toujours discrètement, permettra qu'un message ou plutôt un **SOS** soit instantanément envoyé, grâce à la géolocalisation, au poste de police qui sera le plus proche du lieu où se déroulerait le cambriolage. Simultanément, un autre message parviendrait, le cas échéant, soit à un ami, soit à un membre de la famille de l'expéditeur. Tout compte fait, on peut dire sans risque de se tromper qu'il suffirait de quelques secondes seulement pour alerter la police en cas d'agression. La durée d'une vidéo quelconque serait logiquement identique au laps de temps entre le début et la fin de son enregistrement. Par conséquent, on parlerait d'une photo, dans le cas où l'espace de temps évoqué serait extrêmement court. On pourrait faire en sorte que les boutons (b_1) et (b_2) situés sur deux côtés perpendiculaires (voir fig. 1 ou fig. 2) soient chacun indispensable dans le processus de lancement des **SOS**, y compris la nécessité de mettre doublement à profit le bouton (b_1), tout cela pour éviter les fausses alertes. Afin que la tactilité des appareils à produire ne

tourmentée chez elle ou dans son bureau par un malaise, aurait besoin du secours urgent d'un médecin. Sur la même lancée, il est important de relever, entre autres, deux cas : Premièrement, celui d'un malade solitaire disposant d'un crédit de communication quasiment épuisé qui ne lui permettrait pas de téléphoner, à l'exception de pouvoir envoyer un message. Ensuite, on peut faire mention du cas d'un malade qui ne peut téléphoner, du fait des troubles brusques de la parole.

Il apparaît que le présent thème devrait également faire l'objet d'un menu de fonctions qui pourrait être constitué des sous-thèmes : « brûlures d'estomac », « troubles respiratoires », « céphalée », etc. Ces sous-thèmes, à dire vrai, tiendront lieu des symptômes subjectifs qui sont presque toujours nécessaires pour une thérapeutique satisfaisante. Il est à noter que chaque message (**SOS**) qui sera envoyé concernera un ou plusieurs sous-thèmes évoqués, d'autant que, pour bon nombre de maladies, les symptômes sont multiples. D'un autre point de vue, quelques petits espaces cliquables permettront à tout expéditeur d'un message (chaque malade) de présenter une sorte de carte de santé qui indiquerait par exemple que celui-ci est un diabétique, un asthmatique, etc.

Il est indéniable que les thèmes 3 et 4 intéresseraient au premier chef certaines personnes victimes de déficience : les sourds et les muets qui ne peuvent goûter au plaisir de téléphoner. Par ailleurs, la liste des sous-thèmes présentés plus haut dans le cadre du thème 3 (voir fig. 4) est loin d'être exhaustive, d'autant qu'on pourrait y ajouter : le cas des personnes (passagers et équipage) qui risqueraient de faire naufrage à bord d'une embarcation ne disposant d'aucun équipement pour le lancement des **SOS** traditionnels, le cas d'un accidenté qui se retrouverait à l'insu de tous dans un ravin, le cas d'un sinistré dans les décombres qui seraient provoqués par un séisme d'une certaine magnitude, etc.

e) Le thème 5 : Les suspicions

Grâce à ce thème, il sera possible d'alerter la police par des **SOS** qui signaleront : une rixe dans un domicile voisin, un objet suspect dans une place publique, la planification éventuelle d'un homicide ou d'une attaque terroriste, etc.

La matérialisation de ce thème nécessitera visiblement un menu de fonctions à l'instar des thèmes 3 et 4. Chaque message qui parviendra à la police sera accompagné tout au moins des données de la géolocalisation, y compris - cela est souhaitable - le numéro de téléphone de l'expéditeur, afin que la police puisse le joindre pour plus de détails. Dans chaque pays, la police pourrait conclure un accord avec les opérateurs de téléphonie mobile en vue de la gratuité des messages ici concernés.

Au demeurant, les messages, SMS ou MMS, qui seront envoyés, en ce qui concerne les cas d'agression (les thèmes 1 et 2) pourraient ne pas être répertoriés, afin que les bourreaux ne soient à même de se rendre compte d'avoir été dénoncés.

B - Processus d'envoi des messages dans le cadre bien entendu de l'option « SOS » qui sous-tend le procédé de l'invention

1 : Agression A
2 : Agression B
3 : Les sinistres
4 : Les malaises
5 : Les suspicions

Fig. 3

1 - Incendie
2 - Inondation
3 - Propagation de gaz
4 - Ecroulement d'immeuble

Fig. 4

REVENDICATIONS

1° Procédé caractérisé en ce qu'il est destiné à accroître l'utilité des tablettes et smartphones tactiles, au travers d'un certain nombre de services inédits, du point de vue de la messagerie.

2° Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que les services qui s'y rattacheront dépendront d'une option nommée « SOS ».

3° Procédé selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque appareil (tablette ou smartphone tactile) qui en sera doté offrira sur sa « page d'accueil » (voir fig. 1 ou fig. 2) une icône (2) qui symbolisera l'option « SOS ».

4° Procédé selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'icône (2) sera rattachée à l'option « SOS ».

5° Procédé selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque appareil (tablette ou smartphone tactile) qui en sera doté permettra à son utilisateur d'avoir recours à l'icône (2) ou plutôt à l'option « SOS », pour envoyer en un clin d'œil un message de détresse, c'est-à-dire un **SOS**, à la police, aux pompiers ou aux urgentistes d'un hôpital donné.

6° Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque appareil (tablette ou smartphone tactile) qui en sera doté permettra à son propriétaire sous la menace d'une agression d'envoyer, en un temps record, soit en quelques secondes, un **SOS** à la police, sans attirer l'attention du bourreau.

7° Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que les appareils (tablettes et smartphones tactiles) qui en seront dotés permettront à leurs utilisateurs, grâce au thème 5 – les suspicions – de l'option « SOS », d'alerter la police par des messages qui signaleront : une rixe dans un domicile voisin, un objet suspect dans une place publique, la planification éventuelle d'un homicide ou d'une attaque terroriste, etc.

8° Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les messages qui parviendront à la police via le thème 5 – les suspicions – de l'option « SOS », pourraient être gratuits.

9° Procédé selon les revendications 5 et 6, caractérisé en ce que les **SOS** qu'il permettra d'envoyer et de recevoir seront dans certains cas des MMS, c'est-à-dire des SMS qu'accompagneront des photos, ou de courtes vidéos.

10° Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les messages, SMS ou MMS, qu'il permettra d'envoyer en ce qui concerne les cas d'agression (les thèmes 1 et 2 de l'invention) pourraient ne pas être répertoriés, afin que les bourreaux ne soient à même de se rendre compte d'avoir été dénoncés.

chez lui, au moment de l'envoi, son adresse sera masquée pour être remplacée par des données de la géolocalisation. A défaut de cela, l'adresse de l'expéditeur étofferait son message ainsi que les données de la géolocalisation qui en l'occurrence seraient prioritaires. Pour éviter toute confusion, on pourrait faire en sorte qu'un signe distinctif accompagne chaque message qu'un expéditeur quelconque enverrait depuis son domicile.

Une autre éventualité consisterait à faire de telle sorte que toute personne qui se procurerait l'un des appareils à produire, puisse y enregistrer, naturellement dans le cadre de l'option « SOS », l'adresse de son domicile ; celle et le nom de l'entreprise qui l'emploie et éventuellement celle et le nom d'un endroit qu'elle fréquente. Ainsi, les messages qui seraient envoyés indiqueraient dans la plupart des cas, avec une extrême précision, la position de leurs expéditeurs.

A - Présentation des thèmes destinés à constituer l'option « SOS » qui sous-tend le procédé de l'invention

a) Le thème 1 : Agression A

Ce thème se rapporte aux agressions dans les domiciles, y compris les cambriolages et le cas des rixes entre les membres d'une famille. Bref, cette case ou ce thème vise à permettre à toute personne subissant chez elle une agression, d'alerter la police, en un clin d'œil et à l'insu du bourreau, par un SMS, voire un MMS (un SMS qui serait accompagné d'une photo ou d'une courte vidéo).

b) Le thème 2 : Agression B

Dans ce cas, il s'agirait de donner des alertes au sujet des agressions relevant de la grande criminalité : une tentative d'enlèvement, un hold-up, une attaque à main armée par un psychopathe dans un établissement scolaire, etc.

c) Le thème 3 : Les sinistres

Ce thème comportera un menu de fonctions qui sera constitué (voir fig. 4) des sous-thèmes : « incendie », « inondation », « écroulement d'immeuble », « propagation de gaz toxique », etc. Il s'agira dans n'importe quel cas, d'alerter les pompiers à la faveur d'un message qu'on ne sera pas dans l'obligation de rédiger et qu'il sera possible d'envoyer, comme par un clic, au détriment des appels téléphoniques qui de nos jours paraissent indispensables. En clair, le laps de temps qu'on gagnerait en envoyant un message (un **SOS**) au lieu d'une conversation téléphonique, permettrait par exemple d'évacuer plus de marchandises, lorsqu'un incendie se déclare dans une boutique.

d) Le thème 4 : Les malaises

En prenant en considération les inconvénients du téléphone (la patience nécessaire pour parvenir à joindre quelqu'un en communication avec un autre correspondant, l'interruption parfois très odieuse des communications, etc.), y compris le temps qui s'impose pour rédiger les SMS et les emails, on dirait que ce thème serait une aubaine pour toute personne qui,

DESCRIPTION

I - Généralités

La présente invention dont le secteur technique est la fabrication des tablettes et smartphones tactiles, a pour objet un procédé destiné à accroître l'utilité desdits appareils, au travers d'un certain nombre de services inédits, du point de vue de la messagerie.

Les services dont il est question dépendront d'une option nommée « SOS » qui concernera l'envoi et la réception de courts messages de détresse, sur la base bien entendu du procédé de l'invention.

En clair, en dotant les tablettes et smartphones tactiles du procédé ici préconisé, toute personne qui disposerait de l'un de ces appareils pourra avoir recours (voir fig. 1 ou fig. 2) à l'icône (2) qui symbolisera l'option « SOS » et qui y sera logiquement rattachée, pour envoyer en un clin d'œil et sans auparavant être dans l'obligation de le rédiger, un message de détresse - un **SOS** - pouvant être accompagné d'une photo ou d'une courte vidéo, c'est-à-dire un MMS, à la police, aux pompiers ou aux urgentistes d'un hôpital qui par là même auraient la possibilité de retrouver la personne qu'il faudrait secourir, grâce à son adresse ou bien à la géolocalisation.

Les figs. 1 et 2 pouvant être considérées, chacune, comme une illustration partielle d'une « barre de menu » ou d'une « page d'accueil », il n'est peut-être pas superflu de souligner que l'icône (3) concernera les « messages ordinaires » et que les icônes (4) et (5) seront liées respectivement aux options « téléphone » et « musique ». Par ailleurs, à la lumière de cette description, il apparaît que la fig. 1 est l'illustration d'un smartphone, et que la fig. 2 représente une tablette.

II - Le procédé de l'invention

Il importe d'emblée de préciser que ce procédé permettra l'envoi des **SOS**. Ces messages pouvant être des MMS seront adressés, selon les cas, à la police, aux hôpitaux ou aux pompiers.

Les messages ne seront théoriquement pas rédigés par les expéditeurs. Par conséquent, chacun desdits messages devrait être un texte standard que le fabricant des tablettes et smartphones ici concernés aura à concevoir. Pour être concis et précis, chaque message qu'on enverrait se réduirait (voir fig. 3) au thème qui en serait à l'origine, c'est-à-dire celui que l'expéditeur aura sélectionné. Exemple : « 1 : Agression A » ; « 4 : Les malaises ». Ces thèmes, tels que présentés un peu plus loin, seront très évocateurs. Par ailleurs, les messages qui seraient envoyés devraient comporter les adresses de leurs expéditeurs, afin que ces derniers puissent être retrouvés et secourus diligemment. A cet effet, toute personne qui se procurerait l'un des appareils à fabriquer devrait y enregistrer son adresse dans le cadre de l'option « SOS ». Ainsi, chaque message qui sera envoyé ne manquera pas d'être assorti de l'adresse de l'expéditeur, au cas où celui-ci se trouverait chez lui, au moment de l'envoi. A l'inverse, c'est-à-dire dans l'hypothèse où l'expéditeur ne serait pas

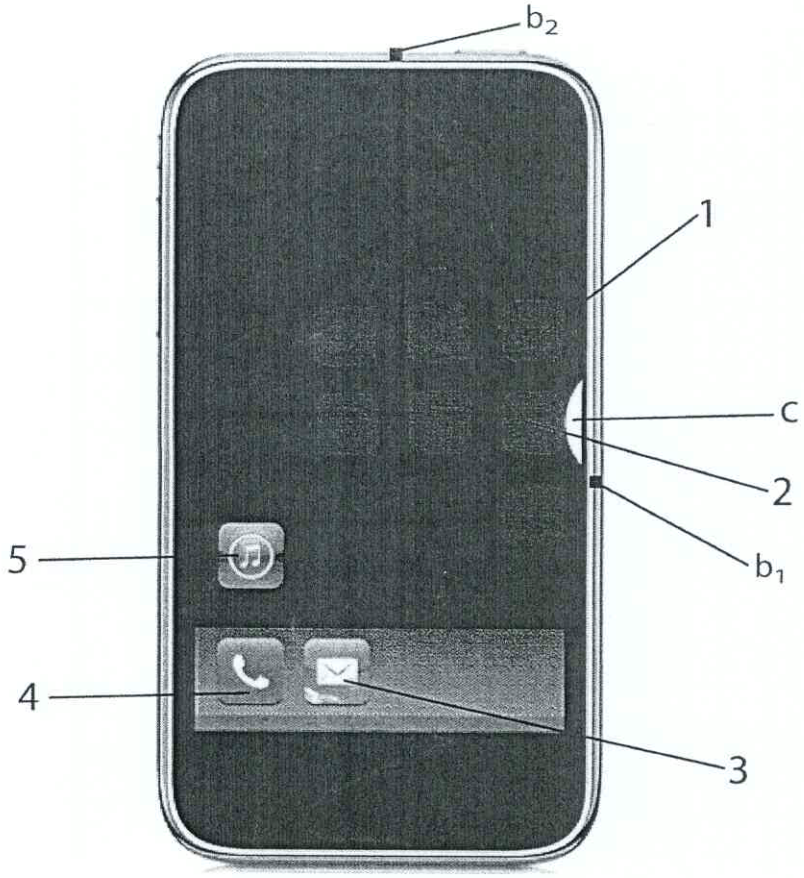

Fig.1

Fig. 2

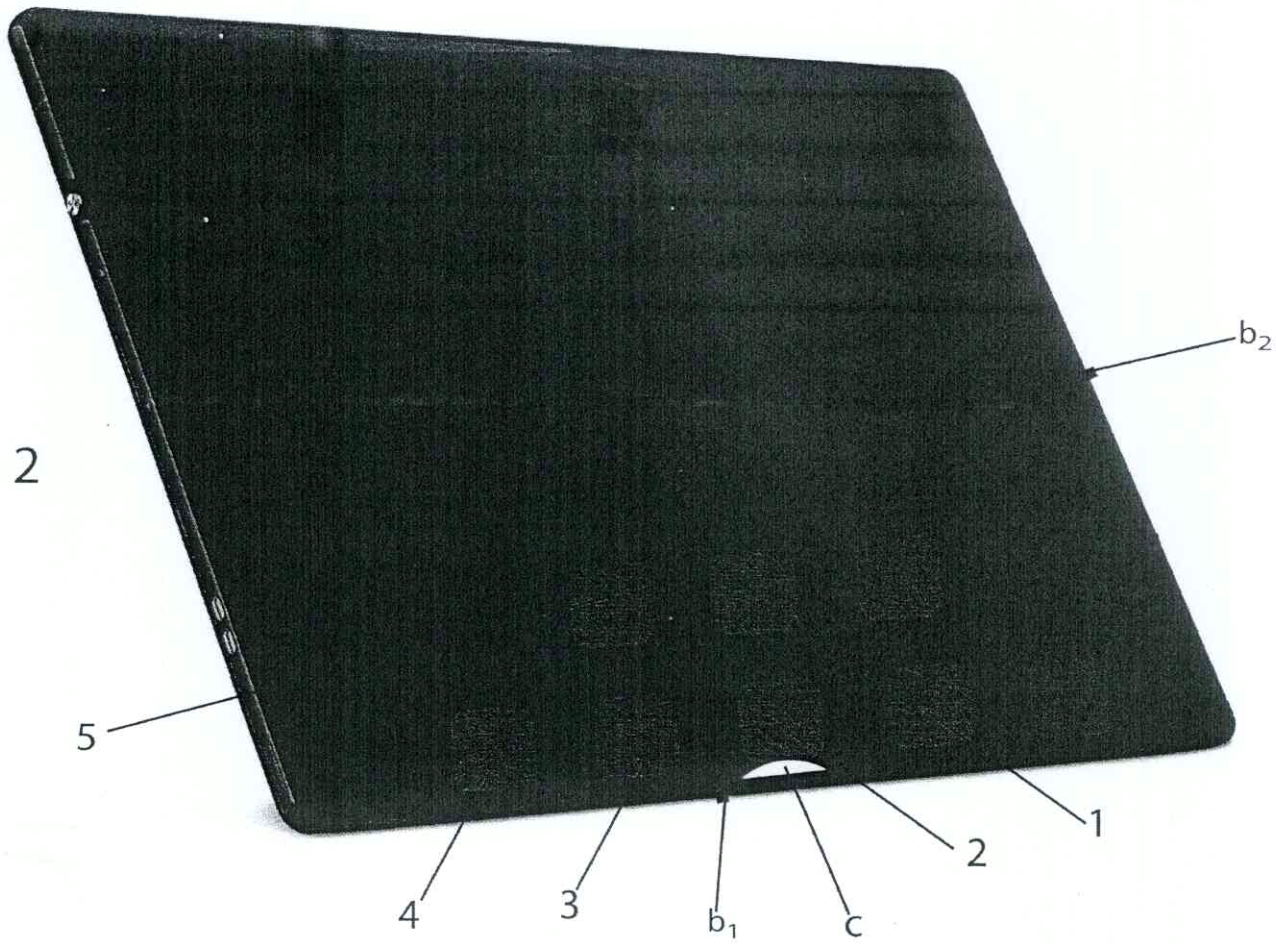

Abrégé :

La présente invention dont le secteur technique est la fabrication des tablettes et smartphones tactiles, a pour objet un procédé destiné à accroître l'utilité desdits appareils, au travers d'un certain nombre de services inédits, du point de vue de la messagerie.

Les services dont il est question dépendront d'une option nommée « SOS » qui concernera l'envoi et la réception de courts messages de détresse, sur la base bien entendu du procédé de l'invention.

En clair, en dotant les tablettes et smartphones tactiles du procédé ici préconisé, toute personne qui disposerait de l'un de ces appareils pourra avoir recours (voir fig. 1 ou fig. 2) à l'icône (2) qui symbolisera l'option « SOS » et qui y sera logiquement rattachée, pour envoyer en un clin d'œil et sans auparavant être dans l'obligation de le rédiger, un message de détresse - un **SOS** - pouvant être accompagné d'une photo ou d'une courte vidéo, c'est-à-dire un MMS, à la police, aux pompiers ou aux urgentistes d'un hôpital qui par là même auraient la possibilité de retrouver la personne qu'il faudrait secourir, grâce à son adresse ou bien à la géolocalisation.

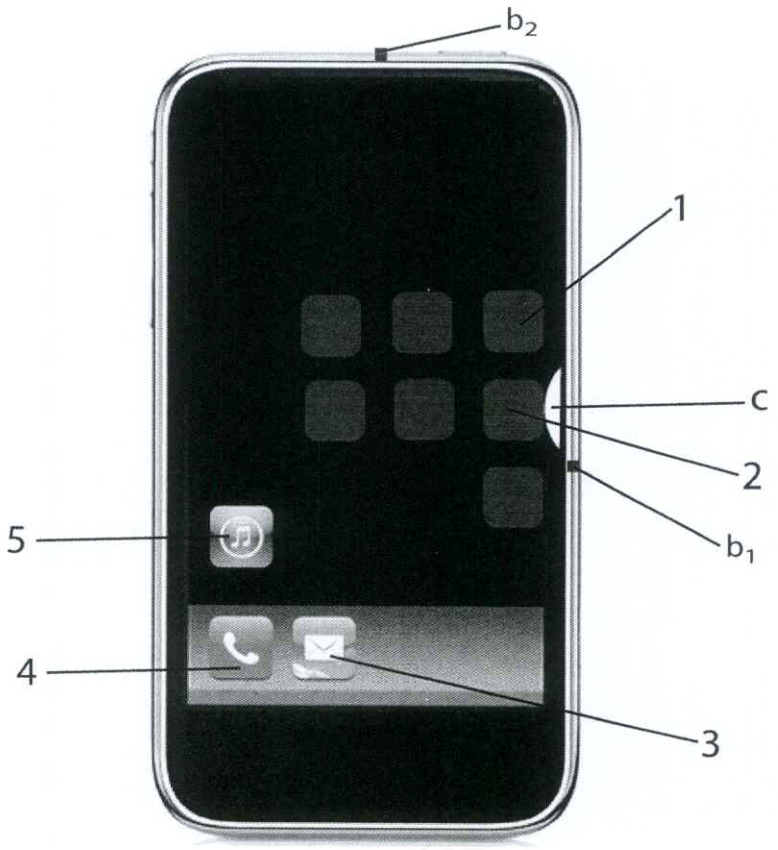

Fig.1

11° Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que chaque appareil (tablette ou smartphone tactile) qui en sera doté permettra à son utilisateur, après déverrouillage éventuel, d'accéder sans aucun détour à l'option « SOS ».

12° Procédé selon les revendications 4 et 11, caractérisé en ce que chaque appareil (tablette ou smartphone tactile) qui en sera doté comportera une concavité (c) (fig. 1 ou fig. 2) qui servira purement et simplement de repère pour reconnaître à l'aveuglette l'emplacement de l'icône (2), celle à laquelle il faudra avoir recours pour accéder à l'option « SOS ».

13° Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la concavité (c) sera destinée à être utilisée à chaque instant où il faudra discrètement tirer profit du thèmes 1 ou du thème 2 de l'invention.

14° Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que chaque appareil (tablette ou smartphone tactile) qui en sera doté permettra à son utilisateur de ne pas tenir compte de la concavité (c) pour actionner les thèmes 3, 4 et 5 dudit procédé ou plutôt de l'invention, lesquels, le cas échéant, feront l'objet d'une application mobile.

15° Procédé selon la revendication 12, caractérisé en ce que la concavité (c) devant servir purement et simplement de repère, elle pourrait par conséquent être substituée à toute autre marque.

16° Procédé selon la revendication 12, caractérisé en ce qu'il sera possible de déverrouiller rapidement et dans la discrétion tout appareil (tablette ou smartphone tactile) qui en sera doté, pour ensuite accéder directement au thème 1 de l'option « SOS » (Agression A), simplement par une légère pression sur l'emplacement de l'icône (2).

17° Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que (voir fig. 1 ou fig. 2) les boutons (b_1) et (b_2) serviront à l'envoi des messages.

18° Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les boutons (b_1) et (b_2) pourraient être substitués, entre autres, à des aspérités qui serviraient purement et simplement de repères pour reconnaître, à l'aveuglette, les différents espaces auxquels il faudrait avoir recours pour le lancement des **SOS**.

souffre d'aucune contestation, les boutons (b_1) et (b_2) pourraient être substitués, entre autres, à des aspérités qui serviraient purement et simplement de repères pour reconnaître, à l'aveuglette, les différents espaces auxquels il faudrait avoir recours pour le lancement des **SOS**.

Au cas où le thème 1 : Agression A ne conviendrait pas à la situation de l'agressé, celui-ci pourra facilement « descendre » d'un cran, certes toujours discrètement, pour ainsi choisir le thème 2 : Agression B.

Le processus décrit sera au besoin amendé. Par ailleurs, il n'est peut-être pas superflu de rappeler que la discrétion, dans le cadre de l'invention, ne s'imposera souvent que dans les différents cas d'agression qui concerneront à proprement parler, le thème 1 : Agression A ainsi que le thème 2 : Agression B. Corollairement, en faisant abstraction de ces deux cas, toute personne qui sera plongée dans le tourment pourra se permettre de rédiger, parlant certes d'un **SOS** dans le cadre de l'invention, un message assez clair et précis. Pour revenir au processus de lancement des **SOS**, on dirait à juste titre qu'il serait mené plus ou moins machinalement, dans le cadre des thèmes 1 et 2 évoqués plus haut.

Il importe de retenir d'une part que la concavité (c) (fig. 1 ou fig. 2) sera destinée à être utilisée à chaque instant où il faudra discrètement tirer profit du thèmes 1 ou du thème 2 de l'invention ; et que d'autre part les thèmes 3, 4 et 5 qui seront susceptibles d'être actionnés sans tenir compte de la concavité (c), feront, le cas échéant, l'objet d'une application mobile.